

représentants du corps enseignant relevant des établissements du ministère de l'enseignement supérieur :

- (sans changement jusqu'à)
... centre de formation et d'appui à la sécurité nucléaire, membre ;
- Slimani Achour, représentant du centre de recherche nucléaire de Tamenghasset, membre ;

— (sans changement) ;

représentants du corps enseignant du centre :

- Mustapha Kaci, membre ;
- (le reste sans changement) ».



Arrêté du 7 Jomada El Oula 1442 correspondant au 22 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 2 Rabie El Aouel 1440 correspondant au 10 novembre 2018 fixant la composition nominative des membres du conseil d'administration du centre de formation et d'appui à la sécurité nucléaire.

Par arrêté du 7 Jomada El Oula 1442 correspondant au 22 décembre 2020, l'arrêté du 2 Rabie El Aouel 1440 correspondant au 10 novembre 2018 fixant la composition nominative des membres du conseil d'administration du centre de formation et d'appui à la sécurité nucléaire, est modifié comme suit :

- « ;
- (sans changement jusqu'à)
... du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;
- Djillali Guellil, représentant du ministre chargé des transports, membre ;
- (sans changement) ;
- Abdenasser Ghezal, président du conseil scientifique et pédagogique du centre de formation et d'appui à la sécurité nucléaire, membre ;
- (le reste sans changement) ».



Arrêté du 21 Jomada El Oula 1442 correspondant au 5 janvier 2021 modifiant l'arrêté du 9 Moharram 1440 correspondant au 19 septembre 2018 portant nomination des membres du comité technique des matières et produits chimiques dangereux.

Par arrêté du 21 Jomada El Oula 1442 correspondant au 5 janvier 2021, l'arrêté du 9 Moharram 1440 correspondant au 19 septembre 2018 portant nomination des membres du comité technique des matières et produits chimiques dangereux, est modifié comme suit :

- « (sans changement) ;

- Nawel Lamrani, représentante du ministre chargé de l'énergie, présidente ;
- (le reste sans changement) ».

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Arrêté du 12 Jomada El Oula 1442 correspondant au 27 décembre 2020 modifiant et complétant l'arrêté du Aouel Rabie Ethani 1440 correspondant au 9 décembre 2018 fixant la composition et le fonctionnement de la commission d'agrément.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu la loi n° 08-04 du 15 Moharram 1429 correspondant au 23 janvier 2008 portant loi d'orientation sur l'éducation nationale ;

Vu la loi n° 15-13 du 28 Ramadhan 1436 correspondant au 15 juillet 2015 relative aux activités et au marché du livre ;

Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhoul El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié et complété, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 94-265 du 29 Rabie El Aouel 1415 correspondant au 6 septembre 1994 fixant les attributions du ministre de l'éducation nationale ;

Vu le décret exécutif n° 16-151 du 16 Chaâbane 1437 correspondant au 23 mai 2016 portant transformation de l'institut national de recherche en éducation en établissement public à caractère scientifique et technologique ;

Vu le décret exécutif n° 17-330 du 26 Safar 1439 correspondant au 15 novembre 2017 fixant les modalités et les conditions d'obtention d'agrément et d'homologation des moyens et supports pédagogiques, notamment son article 9 ;

Vu l'arrêté interministériel du 30 Rajab 1438 correspondant au 27 avril 2017 fixant l'organisation interne de l'institut national de recherche en éducation ;

Vu l'arrêté du Aouel Rabie Ethani 1440 correspondant au 9 décembre 2018 fixant la composition et le fonctionnement de la commission d'agrément ;

Arrête :

Article 1er. — Le présent arrêté a pour objet de modifier et de compléter certaines dispositions de l'arrêté du Aouel Rabie Ethani 1440 correspondant au 9 décembre 2018 fixant la composition et le fonctionnement de la commission d'agrément.

Art. 2. — Les dispositions de l'article 3 de l'arrêté du Aouel Rabie Ethani 1440 correspondant au 9 décembre 2018 susvisé, sont modifiées et complétées et rédigées comme suit :

« Art. 3. — La commission est composée des membres suivants :

Mmes. et MM. :

— Radia Bernaoui, professeure, directrice de l'institut national de recherche en éducation, présidente ;

— Mohamed Sari, professeur, langue arabe, membre ;

— Khadidja El Hafaia, experte, langue anglaise, membre ;

— Fatma Zohra Ali Pacha, maître de conférences classe « B », bibliothéconomie, membre ;

— Mohamed Badaoui, expert, sociologie de l'information, membre ;

— Salah Aberkane, inspecteur d'enseignement primaire, langue arabe, membre ;

— Saliha Amokrane, professeure, littérature française, membre ;

— Malika Benayoun, inspectrice d'enseignement moyen, langue française, membre ;

— Amina Chahed, maître de conférences classe « A », biologie, membre ;

— Mohand Akli Salhi, professeur, langue amazighe, membre ;

— Arezki Iamrache, inspecteur d'enseignement primaire, langue amazighe, membre ;

— Abdelhak Bensalem, inspecteur d'enseignement moyen, langue amazighe, membre ;

— Mohamed Miliyani, professeur, langue anglaise, membre ;

— Djamel Dehmas, inspecteur d'éducation nationale, langue anglaise, membre ;

— Belkhaled Hebri, professeur, mathématiques, membre ;

— M'Hamed Hocine, inspecteur d'enseignement moyen, mathématiques, membre ;

— Khaled Bouguettaya, inspecteur d'enseignement primaire, mathématiques, membre ;

— Ouardia Anseur, experte, sciences de l'information et de la communication, membre ;

— Tahar Ouabel, inspecteur d'éducation nationale, sciences de la nature et de la vie, membre ;

— Nacera Akkouche, inspectrice d'éducation nationale, sciences de la nature et de la vie, membre ;

— Abdelouahab Beladjeri, inspecteur d'enseignement moyen, sciences physiques et technologiques, membre ;

— Fouzia Amireche, maître de conférences classe « A », physique-chimie, membre ;

— Fouad Soufi, professeur, histoire, membre ;

— Amar Mohand Amer, professeur, histoire, membre ;

— Nacer Guemdani, inspecteur d'enseignement moyen, sciences sociales, membre ;

— Louisa Salmi, maître de recherche classe « B », sciences de l'éducation et technologie éducative, membre ;

— Tarek Bekha, inspecteur d'enseignement moyen, sciences sociales, membre ;

— Madjid Zaidi, inspecteur d'éducation nationale, éducation islamique, membre ;

— Abdenour Semai, inspecteur d'enseignement primaire, éducation islamique, membre ;

— Abdelkrim Brachouche, inspecteur d'enseignement moyen, éducation artistique, membre ;

— Zahia Mezaoui, experte, langues (arabe-français-anglais-espagnol), membre ;

— Ahmed Boubakeur, professeur, électrotechnique, membre ;

— Keltouma Nouri, professeure, télécommunications, membre ;

— Sebti Hedibel, maître de conférences classe « A », sciences islamiques, membre ;

— Abdelaziz Brahimi, inspecteur d'éducation nationale, génie civil, membre ;

— Mohamed Bereka, inspecteur d'éducation nationale, génie mécanique, membre ;

— Omar Elmokretar, inspecteur d'éducation nationale, langue allemande, membre ;

— Lahouari Hennous, inspecteur d'éducation nationale, langue espagnole, membre ;

— Madani Boulachab, inspecteur d'éducation nationale, histoire-géographie, membre ;

— Lahlou Azzeradj, inspecteur d'éducation nationale, langue française, membre ;

— Mustapha Bourkhis, professeur, langue française, membre ».

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 12 Joumada El Oula 1442 correspondant au 27 décembre 2020.

Mohamed OUADJAOUT.